

LE GRAND INVALIDE

ORGANE DE LA FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Téléphone : 01 44 11 32 70

fondation@invalidesdeguerre.org



13 AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET
75007 PARIS

<https://www.invalidesdeguerre.org>

Métro : La Tour-Maubourg (ligne 8)

BÉNÉFICIAIRES DES ARTICLES L.125-10, L.133-1, L.132-1 OU L.132-2 DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE

VIVRE ET ESPÉRER

Depuis la fin de l'hiver, nous vous avons tenus informés de la situation concernant la Covid-19, passant du confinement total au déconfinement progressif, et malheureusement, ces dernières semaines, la pandémie a beaucoup progressé, amenant une forte recrudescence de personnes touchées.

Dans ce contexte, il est indispensable que chacune et chacun d'entre nous respectent les gestes barrières en espérant un vaccin le plus rapidement possible.

De ce fait, sortant de nos habitudes, j'aborderai trois sujets qui viennent de défrayer l'actualité.

Le premier concerne le nouveau maire de Lyon, accusant le Tour de France d'être une « course polluante et machiste ». Si je respecte l'édile lyonnais, alors que la Grande Boucle était dans sa ville le 12 septembre, je ne comprends pas cette idéologie touchant des traditions populaires.

Lors de la première étape du premier Tour de France en 1903, l'arrivée était jugée à Lyon et, depuis lors, le Tour y est venu très régulièrement. Ainsi, il vient de célébrer sa 107^e édition, qui a connu cette année une réussite exceptionnelle malgré la pandémie.

Alors, arrêtons ce genre de polémique, quand on a, chez nous, la plus grande course cycliste au monde : cet événement sportif accueille chaque année, gratuitement, quelque 10 à 12 millions de spectateurs, quand les jeux Olympiques n'en ont que deux millions tous les 4 ans, et la Coupe du monde de football un peu plus de 3 millions qui payent.

Le deuxième sujet, de la même veine, quoique très différent, concerne le nouveau maire de Bordeaux, pour qui j'ai le même respect mais qui, voulant interdire le grand sapin de Noël dans sa ville, traite de « facho » ceux qui pourraient l'en empêcher.

Ce sapin dans une grande ville ou un petit village est une institution que tout le monde apprécie et plus particulièrement les enfants quand ils le découvrent. Alors, apprécions la pétition prise par des Bordelais, et espérons y revoir un beau sapin pour ces Fêtes de fin d'année.

(suite page 40)

Sommaire

trimestriel - 98^e année

n° 814 - juillet-septembre 2020

Page 33

Édito (suite page 40)

Pages 34 et 35

Lieux et symboles
de la République : Marianne

Pages 36 et 37

ONACVG : contrat d'objectifs
et de performance 2020 - 2025

Pages 38 et 39

Pourquoi commémorer ?

Pages 40 et 41

Vos droits auprès de la CNMSS

Page 42

À lire ...

Page 43

Exosquelettes : Wandercraft va
se lancer aux États-Unis

Pages 44 et 45

In memoriam : André Fournier
nous a quittés

Pages 46 et 47

Infos Handicap & Accessibilité
n° 24

Page 48

Nos camarades décédés

Numéros d'urgence

Valeur du point PMI à 14,68€
au 1^{er} janvier 2020

Cotisations 2020

Marianne

par **Mathilde Larrère**

maîtresse de conférences en histoire contemporaine

Depuis la Révolution française, la République s'est trouvée une allégorie et un prénom. Mais la longévité (et l'unicité) de la figure de Marianne ne saurait faire oublier les nombreuses variations de sa vêtue et de ses attributs qui donnent à lire l'histoire conflictuelle de la République.

L'opposition entre les deux Républiques, la libérale et la sociale, existe dès la Révolution (entre l'an I et le Directoire) mais se donne à lire dans la représentation de Marianne à partir de 1848 et ce jusqu'au milieu du XX^e siècle.

La caricature d'Alfred Le Petit en 1872 en livre un bel exemple. Les deux Marianne s'invectivent : "République rouge : Eh ! Va donc, république de carton... / République honnête : De quoi, république au picrate de potasse... / République rouge : Réactionnaire ! / République honnête : Pétroleuse !"

La République bourgeoise, libérale, à gauche du dessin, est dessinée avec les traits d'Adolphe Thiers, alors président d'une République sans constitution, massacreur de la Commune et l'une des cibles préférées des caricaturistes de gauche. Dodue, coiffée d'un bonnet de paysanne, chaussée de sabots, elle incarne les masses rurales qui soutiennent le chef de l'exécutif. Sa jupe tricolore représente l'héritage de 1789 mais aussi de la période orléaniste, c'est-à-dire cette

conception modérée et libérale de la République qui s'arrête au parlementarisme et aux libertés élémentaires. Les épis de blé émergeant de sa coiffe renvoient à l'iconographie traditionnelle de la Marianne conservatrice, telle qu'elle figure sur les premiers timbres "à la Cérés". Son tablier bleu porte l'inscription "République honnête" (qui signifie la République des "honnêtes gens", ceux qui restent dans les normes des valeurs bourgeoises) mais aussi la date de 1830, évocation des Trois Glorieuses et de la monarchie de Juillet, allusion au passé orléaniste d'Adolphe Thiers, ministre de Louis-Philippe.

Face à elle, la République rouge s'inspire de la tradition de la gauche révolutionnaire. Belliqueuse, jeune et élancée, voire musculeuse, elle est menaçante avec son pistolet à la ceinture. Pieds nus, elle incarne le peuple. À ses côtés, le coq gaulois sur un boulet de canon évoque l'iconographie héritée des armées de l'An II.

Vêtue de rouge (couleur de la Sociale), elle pose sa main sur un des symboles de souveraineté, le faisceau de licteur. C'est bien une République sociale et patriotique, telle que les Communards l'avaient représentée. Ce dessin, publié moins d'un an après la Semaine sanglante, se réfère explicitement à la lutte entre les Communards et les Versaillais tout en s'inscrivant dans l'opposition séculaire entre les deux modèles de la

République et de Marianne.

Si cette opposition structure la vie politique au XIX^e siècle, d'autres représentations de la République cherchent à la dépasser. Ainsi de Daumier, célèbre caricaturiste sous la monarchie de Juillet qui propose pour le concours de 1848 une République assise, cheveu libre mais couronne végétale sur la tête, tenant comme la Liberté un drapeau tricolore, mais sagement replié. Cette République qui nourrit et instruit ses enfants fut perçue par les contemporains comme une Charité. Mais la double patte d'oie inscrite dans un cercle et les trois points disposés en triangle, signe discret placé à droite en bas par l'artiste, appartiennent au vocabulaire compagnonique. Plutôt qu'une charité chrétienne, la Marianne de Daumier serait une Mère des Compagnons. L'esquisse de Daumier, classée onzième par le jury, ne sera jamais réalisée en tableau.

L'estampe de 1858 dépasse quant à elle l'opposition par le choix de la superposition : ouvriers et paysans sont représentés aux côtés d'un bourgeois, symboles des arts et métiers s'accumulent, le lion est là pour représenter le peuple souverain. Les deux couleurs de la République, rouge et tricolore se côtoient, l'artiste semblant se refuser à trancher. Un foisonnement de symboles que l'on retrouve aussi dans de nombreuses représentations de

1848 avant que la République conservatrice n'impose officiellement la Marianne sage.

Sous la V^e République, la présidentialisation (et donc la personnalisation) du régime se répercute sur la Marianne. Conçue comme une déesse impersonnelle contre les figures monarchiques incarnées, voici qu'elle fait elle aussi l'objet d'une personnalisation, prenant les traits des stars du moment. C'est en 1969 qu'Alain Aslan s'amuse de son propre chef à marianniser Brigitte Bardot. Le buste choque certains (le décolleté était suggestif et le modèle jugé sulfureux: "Vous me voyez recommander le devoir de fidélité sous le regard de Brigitte Bardot?", s'indigne un maire).

Mais il connaît un tel succès dans les mairies qu'en 1978 le sculpteur réitère avec Mireille Mathieu, inaugurant une tradition qui s'officialise alors et se prolonge de nos jours. ■



© collection Kharbine-Tapabor

Les deux Républiques

Alfred Le Petit. Couverture du numéro 42 de l'hebdomadaire satirique *Le Grelot* du 28 janvier 1872.



République française.

Paix, ordre, conciliation et régénération

Estampe, 1858 © musée Carnavalet/Bridgeman Images



Mireille Mathieu et Brigitte Bardot en Marianne

À droite, le sculpteur Alain Aslan, mars 1978
© AGIP/Bridgeman Images

Créé il y a plus d'un siècle, initialement pour faire face à la nécessité de prendre en compte les conséquences humaines inédites des combats de la Grande Guerre, l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG) est un établissement public national à caractère administratif institué par l'article L.611-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG).

L'Office a pour mission d'assurer à ses ressortissants la protection et l'aide matérielle qui leur sont dues au titre de la reconnaissance de la Nation.

À ce titre, il est notamment chargé :

- de mettre en œuvre des mesures en matière d'éducation, de reconversion professionnelle, d'aide au travail, de secours et d'aides financières, d'assurance et de prévoyance sociales ;
- d'utiliser, au mieux des intérêts de ses ressortissants, ses ressources propres, les subventions de l'État et le produit des fondations, dons et legs, soit directement, soit par l'intermédiaire des associations constituées par ses ressortissants ou des œuvres privées qui leur viennent en aide ;
- d'instruire les demandes d'indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites et des orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la guerre 1939-1945, ainsi que de mettre en œuvre les mesures de protection des pupilles de la Nation.

L'Office délivre pour le compte de l'État la retraite du combattant ainsi que les cartes, titres,

pécules et mentions énumérés par décret en Conseil d'État.

L'Office met également en œuvre les mesures de solidarité nationale en faveur des rapatriés, des anciens membres des forces supplétives et assimilés et de leurs familles et des victimes de la captivité en Algérie.

Enfin, au titre de l'article L. 611-3 du CPMIVG, l'Office est responsable de l'entretien, de la rénovation et de la valorisation des sépultures de guerre et des Hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN). Cette mission, qui porte sur le patrimoine de l'État, fera l'objet d'une attention particulière de l'Office.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) d'une durée de 6 ans pour la période 2020 à 2025 conforte l'ONACVG dans son rôle, au confluent de la société civile et du monde combattant. Il détermine les objectifs pluriannuels, les actions et les moyens de l'établissement.

Assurer le meilleur service aux ressortissants

Cet objectif est essentiel pour l'établissement qui doit pouvoir rendre un service plus rapide, équitable et simple, ainsi que toucher davantage de ressortissants, notamment ceux des nouvelles générations du feu.

Les outils numériques, à la fois d'accès aux droits, mais également de suivi fin de l'activité dans chaque service, seront développés dans ce but. La mise en œuvre des nouveaux engagements de la Charte Marianne sera également effectuée dès 2020 dans les services de proximité de l'Office, afin que le service aux ressortissants soit toujours au cœur des préoccupations de l'ONACVG.

Ancrer la politique de mémoire et de citoyenneté dans les territoires

L'ONACVG bénéficie d'un réseau territorial unique parmi les opérateurs du ministère des Armées, puisqu'implanté dans chaque département.

Ce réseau est un atout pour l'établissement qui décline localement la politique de mémoire du ministère des Armées et de l'État. Pilotées efficacement par le siège, les actions menées permettent la transmission des valeurs du monde combattant aux jeunes générations et préservent le lien entre la Nation et le monde combattant, en coopération étroite avec les associations d'anciens combattants et les armées.

Au-delà des outils traditionnels de transmission (concours scolaires, expositions, etc.), la participation au Service national universel (SNU), déclinée là aussi localement en s'appuyant sur le réseau, va perpétuer notre histoire commune, sensibiliser les jeunes aux sacrifices de leurs anciens et des nouveaux combattants, et aux valeurs républicaines.

Enfin, les lieux de mémoire tiennent une place particulière dans la transmission. Leur solennité incite à l'hommage, à la réflexion et au recueillement, et jouent ainsi un rôle capital dans le renforcement de la citoyenneté.

Renforcer l'accompagnement des combattants dans la durée

L'Office doit être en capacité de participer activement à l'effort du ministère des Armées pour relever le défi du maintien de l'attractivité du métier des armes.

L'ONACVG, en mettant en œuvre une stratégie numérique ambitieuse et en s'appuyant sur les implantations locales des armées, fera bénéficier de leurs droits davantage de personnels militaires, et de manière plus réactive.

Lorsque le militaire est blessé dans le cadre des opérations extérieures (OPEX), il est indispensable que l'Office soit réactif et propose, en lien avec les partenaires sociaux et médicaux du

ministère des Armées, des actions en matière de réinsertion professionnelle comme de suivi social.

Porter une nouvelle ambition pour le Bleuet de France

L'ONACVG dispose en son sein d'un outil exceptionnel de promotion de ses valeurs de solidarité et de mémoire.

À partir d'une étude approfondie, tant commerciale que juridique, un plan d'action sera mis en

œuvre afin de développer le Bleuet.

Il s'articulera autour de trois axes :

- moderniser, diversifier et rationaliser les méthodes de collecte ;
- sanctuariser et amplifier les partenariats, et mieux communiquer sur les actions concrètes menées au bénéfice des ressortissants ;
- clarifier le rôle des associations et faire évoluer le statut du Bleuet. ■

PERSPECTIVES

Une gouvernance renouvelée

La gouvernance de l'établissement public est unique dans le paysage administratif français. La gestion paritaire et la présidence assumées par la ministre chargée des Anciens combattants sont un héritage direct de la Grande Guerre. Ce modèle a fait, pendant plus d'un siècle, la preuve de son efficacité.

Intégrant les préoccupations du monde combattant en interne et quasi instantanément, permettant un contact direct avec le politique, le conseil d'administration de l'Office et sa déclinaison locale (les conseils départementaux). Il instaure une forme de démocratie directe qui a sans doute aucun, permis de faire évoluer le droit à reconnaissance et réparation, ainsi que la mémoire et la solidarité.

Malgré la réforme de 2019 qui allège la gouvernance (uniquement, d'ailleurs, pour le conseil national), celle-ci ne sera plus adaptée lorsque les

ressortissants seront essentiellement des anciens militaires d'active. Il conviendra de mieux prendre en compte la baisse des effectifs des associations traditionnelles, la montée en puissance des associations régimentaires, le rôle joué par les réservistes, ou encore les jeunes du Service national universel. Aussi, dès la mi-mandat du conseil d'administration renouvelé en janvier 2020, un groupe de travail sera lancé pour étudier les modalités de simplification et d'une meilleure représentativité des ressortissants, au plan national comme dans les territoires.

Avoir un conseil d'administration d'une vingtaine de membres, présidé par une personnalité indépendante (sur le modèle de l'Institution nationale des Invalides), vraiment centré sur la gestion de l'Office, sera parmi les possibilités étudiées.

Vers un Office national des combattants et victimes de guerre

L'office national des anciens combattants et victimes de guerre est plus que centenaire. Ses ressortissants sont encore aujourd'hui, pour l'immense majorité, d'anciens appelés ou leurs ayants droit. Ceci ne sera plus le cas lorsque les combattants de la guerre d'Algérie, leur veuve et leurs orphelins auront disparu. Les différentes catégories de ressortissants de l'Office vont voir leur poids respectif changer considérablement dans les années à venir. Une nouvelle étude sera menée pour objectiver les données, et préciser, également, la répartition des ressortissants dans les territoires. Sans attendre,

un rapprochement plus étroit avec les structures en charge de l'action sociale et de la reconversion au sein des armées et de la gendarmerie (sous-direction de l'action sociale des armées, Institut de gestion sociale des armées, Défense mobilité, etc.) est d'ores et déjà engagé. Parallèlement, une nouvelle structuration territoriale des actions de l'office, en matière de solidarité comme de mémoire, sera envisagée. Il sera alors temps de changer le nom de l'Office, qui pourrait devenir l'Office national des combattants et des victimes de guerre.

POURQUOI COMMÉMORER ?

Sébastien Ledoux, Université Paris 1 - Centre d'histoire sociale des mondes contemporains

Ily a en France une passion pour la mémoire, qu'il s'agisse d'honorer les anciens combattants qui se sont illustrés dans les conflits contemporains, de rendre hommage aux soldats tombés pour la France et aux victimes civiles, de transmettre à la jeune génération l'héritage de ce passé constitutif de l'identité de la société française ou encore de puiser dans l'histoire nationale les valeurs qui permettent d'éclairer le présent et de construire l'avenir. Mais à l'heure de la disparition des acteurs et témoins de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre d'Algérie, pourquoi encore commémorer des événements lointains ? L'histoire même des politiques et pratiques commémoratives permet de répondre en partie à cette question et de mettre en lumière les grands enjeux et objectifs de la commémoration aujourd'hui : veiller à transmettre l'histoire, renforcer le sentiment patriotique, valoriser les lieux où les cérémonies se déroulent, éduquer la jeune génération et transcender les conflits anciens pour construire avec les alliés et adversaires d'hier un avenir de paix.

TRANSMETTRE ET ÉDUCER

Identifié aujourd'hui comme le "public prioritaire" des commémorations, la jeunesse trouve auprès des enseignants les clés de compréhension de l'histoire remémorée et le moyen de renouveler le mode et l'acte commémoratifs. La fonction éducative de la commémoration oblige ainsi à un passage du devoir de mémoire au travail de mémoire.

La multiplication des commémorations nationales depuis 30 ans (de 4 à 11 journées) ouvre quelques interrogations sur le rapport de notre société au passé, au présent et à l'avenir. Elle marque en tout cas la reconnaissance par le politique d'une diversification des expériences historiques comme des sens à leur donner collectivement.

Une fonction sociale et politique

Les commémorations nationales



14 juillet 2017 - Arc de Triomphe de l'Étoile : des jeunes élèves du collège de La Bassée préparent le ravivage des Plus grands invalides de guerre.

jusqu'aux années 1980 célébraient la victoire politique (14 juillet) ou militaire (Jeanne d'Arc, 11 novembre, 8 mai) qui fondait ou perpétuait l'existence de la nation. Par-delà l'événement commémoré, elles étaient ainsi censées assurer, par ce rituel renouvelé chaque année, des liens d'appartenance à la nation chez des individus socialement et culturellement différents, qui ne se connaissaient pas mais qui devaient éprouver alors, à travers ce rite, le sentiment d'un passé et d'un destin communs. La pratique commémorative n'est en effet jamais seulement rappel du passé. Elle situe l'individu comme le groupe social concerné dans une condition temporelle en retraduisant l'événement passé dans une perspective d'avenir. On retrouve ici la dimension prospective de la mémoire qui produit des *scenarii* pour le temps qui n'est pas encore advenu. Les commémorations du 11 novembre et du 8 mai avaient pour fonction sociale et politique de mettre en acte la continuité de la nation républicaine qui avait été confrontée à un péril mortel à deux reprises en mettant en avant sa victoire, et donc sa survie. Elles ont aussi irrigué d'autres projets collectifs mis en récit par des discours lors des cérémonies comme le pacifisme (11 novembre) ou la lutte contre le fascisme (8 mai).

Le principe d'endettement

La deuxième fonction de l'acte commémoratif répond à un processus d'endettement des contemporains à l'égard de ceux qui ne sont plus là et/ou de ceux qui ont permis notre présence au monde. Les expressions "en hommage à", "à la mémoire de", "morts pour la France" situent dans le langage cette dimension interindividuelle qui crée une relation d'obligation entre deux personnes ou entre un groupe envers un autre groupe à travers les générations. La commémoration est ainsi un acte de figuration par lequel des individus font réapparaître par leur évocation des absents, afin de pouvoir honorer la dette contractée à leur égard. Les anciens combattants de la Première Guerre mondiale, les résistants de la Seconde Guerre mondiale ont ainsi été l'objet de commémorations en raison de leurs combats menés jusqu'au sacrifice contre l'ennemi, assurant la victoire et par conséquent la survie et la perpétuation des individus composant le groupe national.

Ce modèle commémoratif autour de la dette envers ceux qui se sont sacrifiés pour la survie de la collectivité nationale connaît une inflexion à partir des années 1990. S'il ne disparaît pas tout à fait, un autre modèle se juxtapose à lui. Avec l'instauration des commémorations du Vel' d'Hiv' en juillet (1993), des Harkis le 25 septembre (2003), de

l'esclavage le 10 mai (2006), des victimes de la Guerre d'Algérie le 19 mars (2012), jusqu'au projet récent de commémoration des attentats terroristes (date retenue le 11 mars), l'économie commémorative s'est trouvée profondément modifiée. Un décentrement de la nation comme objet référentiel s'opère au profit des droits de l'homme. Le principe d'endettement se déplace des héros combattants vers les victimes qui ont subi des violences extrêmes. La continuité de la vie de la nation et les liens à tisser entre les individus à travers les générations sont remodelés avec ces nouveaux rituels par la réparation due aux victimes et leur intégration dans le corps national. Ce ne sont plus le rappel des victoires et l'hommage aux combattants qui les ont permises qui perpétuent organiquement la vie de la nation, mais l'insertion de différentes composantes du groupe national, victimes de l'histoire. La reconnaissance des expériences traumatiques de collectivités structure en grande partie ces nouveaux rituels commémoratifs qui ont eux-mêmes symboliquement valeur de réparation envers les victimes.

Éduquer la jeunesse

Les projets collectifs qui accompagnent et légitiment ces actes commémoratifs se donnent comme horizon d'attente une fonction préventive du passé : se souvenir de la barbarie pour mieux s'en prémunir et éviter ainsi sa répétition. Or, les élèves sont les premiers destinataires de cette politique commémorative préventive, dans la mesure où la transmission de la mémoire des crimes est perçue comme les meilleurs antidotes que la jeunesse doit recevoir en guise d'éducation. Cette transmission scolaire de la mémoire aux élèves s'effectue notamment par le biais des journées de commémoration nationales ou internationales comme la "journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité" instaurée chaque 27 janvier depuis 2002. Elles ont été investies comme des moments privilégiés pour mener une éducation à la citoyenneté autour de la promotion de la tolérance du vivre ensemble, de la démocratie, de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre le négationnisme. Le risque de produire alors une injonction normative auprès des élèves sans autre effet

que celui d'accorder une importance à ne pas oublier est réel. Le catéchisme moral national ou compassionnel se loge parfois dans les meilleures intentions des responsables éducatifs et politiques. Il est apparu ainsi nécessaire de dissocier ces commémorations du devoir de mémoire, afin de les retravailler en travail de mémoire, pour reprendre la notion du philosophe Paul Ricoeur. Mais qu'est-ce que cela signifie au-delà du jeu des formules ?

Du devoir au travail de mémoire

Les commémorations à l'école doivent remplir une fonction cognitive. Elles sont l'occasion de produire de la connaissance historique en relevant pour les élèves les écarts avec le monde qui les environne. Rappel du passé, commémorer donne à voir son étrangeté en refusant tout anachronisme, tout jugement hâtif sur les événements historiques et les individus qui les traversent. L'acte de se souvenir est une invitation à voyager dans le temps, à sortir de son cadre familial, à se déprendre de ses repères du présent à tisser des liens avec un lieu étranger que nous avons en héritage. Mais ce rappel du passé nous concerne aussi dans notre vie présente par ce qu'il nous adresse comme ressources. *Historia magistra vitae* comme disaient les anciens. À travers la mise en récit de situations, d'actes, de personnages - hommes et femmes - qui ont œuvré pour des biens communs, le passé convoqué nourrit en construisant pour les contemporains un rapport à soi, aux autres, au monde, qui soit source de progrès collectif. L'exemplarité que nous offre le passé éduque dans le sens où elle permet aux élèves des identifications individuelles et sociales qui les verticalisent en portant le courage, la vérité, la solidarité, l'engagement, la combativité dont des individus ont fait preuve au cours de l'Histoire comme des valeurs émancipatrices. On touche ici aux limites d'une vision exclusivement préventive du passé évoquée précédemment, un passé assigné uniquement aux crimes qu'il ne faut pas répéter. Rappelons à cet égard la fonction mémorielle et éducative initiale du Panthéon à la Révolution française : accueillir des hommes et des femmes qui par leurs actes ont fait progresser la vie de la collectivité nationale. Ce fut aussi le sens de la panthéonisation de Geneviève de Gaulle-Anthonioz,

Germaine Tillion, Jean Zay, et Pierre Brossolette en mai 2015 comme celle de Simone Veil en juillet 2018.

Comprendre d'où l'on vient

La commémoration en milieu scolaire doit également susciter une pratique historique : la recherche des sources par les élèves (témoignages, objets, lieux) et leur utilité pour la connaissance du passé. En cela, le centenaire de la Grande Guerre a été un moment pédagogique fort qui a engendré dans de nombreux lieux des projets et des découvertes enrichissant la connaissance des élèves.

La commémoration a enfin une fonction temporelle. Elle suscite une profondeur chronologique par l'étude de la mémorisation de l'événement ou de son oubli à travers le temps. Comment a-t-on célébré le 11 novembre à travers le XX^e siècle ? À partir de quand, avec qui et pourquoi a-t-on commémoré la rafle du Vel' d'Hiv' ? Que signifie la date du 19 mars qui est l'objet d'une commémoration nationale depuis 2012 et que revêt-elle comme enjeux mémoriels depuis la fin de la guerre d'Algérie ? Pourquoi des personnes ont mis en cause la commémoration nationale du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage en 1998 et entrepris de commémorer la traite et l'esclavage ? Le travail de mémoire à l'école et donc aussi un travail sur l'évolution et les mutations d'un rapport à l'événement des individus et de la société. Il amène les élèves à penser l'avenir d'un événement historique non comme une donnée irrémédiable et naturelle, mais comme une construction sociale nécessairement contingente. La pratique commémorative offre en cela la possibilité de transmettre aux élèves une vision non linéaire de l'histoire. Ce travail est précieux pour insérer du jeu - au sens d'écart - dans l'acte de commémorer et éviter un écrasement du passé lesté par des injonctions morales et politiques de type compassionnelles ou nationalistes.

Ce qui est aussi en jeu par conséquent dans les commémorations du point de vue éducatif, c'est, avec l'exemplarité du passé comme ressources collectives pour le présent et l'avenir, l'apprentissage du lointain et du mouvement incertain du temps. Ainsi l'élève aura en commémorant l'opportunité de s'inscrire dans une filiation temporelle, historique et nationale. ■

COMMUNICATION DU DIRECTEUR DE LA CAISSE NATIONALE MILITAIRE DE SÉCURITÉ SOCIALE

Vous êtes titulaire d'une pension militaire d'invalidité (PMI) attribuée au titre du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG).

De ce fait, vous bénéficiez des dispositions des articles L.212-1 (ex article L.115) et L.213-1 (ex article L.128) de ce même code et pouvez ainsi prétendre à ce titre à la prise en charge de vos prestations de soins et d'appareillage nécessitées par les affections pour lesquelles vous êtes pensionné.

Application du droit à réparation, cette législation vous donne droit à diverses exonérations, à des remboursements supérieurs à ceux de l'assurance maladie dans plusieurs domaines ou au versement possible d'une aide financière, sous forme d'un secours ou d'une prestation complémentaire, en cas de non-remboursement ou seulement partiel d'une prestation de soins.

Vous trouverez toute l'information relative à vos droits, en qualité de bénéficiaire des articles précités, sur le site internet de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS), qui gère l'ensemble de ceux-ci, à l'adresse suivante :

www.cnmss.fr – espace « je suis ancien combattant ».

Vous trouverez également au verso de cette lettre une synthèse de vos droits essentiels.

Au sein de la CNMSS, le département Soins et suivi du blessé et du pensionné (DSBP), dont les coordonnées sont les suivantes, est votre interlocuteur unique :

CNMSS/DSBP
TSA 41001
83090 TOULON Cedex 9
Tél. : 04.94.16.96.20

Afin, néanmoins, de permettre votre identification, à l'occasion de votre première demande de prise en charge de soins ou d'aide financière, vous devrez joindre à celle-ci une copie de votre fiche descriptive des infirmités pensionnées.

ÉDITO (suite de la page 33)

(suite page 48)

Nous sommes tous concernés directement ou indirectement par le troisième sujet que je vous propose, celui des squatteurs de résidences principales ou secondaires.

Alors que vous êtes propriétaire de votre maison ou appartement, si vous partez en vacances, chez des parents ou amis, quelques temps, de plus en plus d'individus mal intentionnés, profitant de la situation, l'occupent illégalement.

Et, une fois entrés par effraction, il n'est pas facile de les en déloger, d'autant plus que le propriétaire peut se faire attaquer par le squatteur pour violation de domicile ...

Il est urgent que l'État agisse contre ces occupations illicites et, pour cela, prenne les mesures d'exception qui s'imposent.

Prenons soin de nous et des autres !

André Auberger
Président de la Fondation

Je suis titulaire d'une pension militaire d'invalidité Je bénéficie des dispositions des articles L.212-1 et L.213-1 du CPMIVG

La prise en charge de mes prestations de soins en relation avec mes infirmités pensionnées (décrites sur ma Fiche descriptive des infirmités) est assurée par le Département soins et suivi du blessé et du pensionné de la CNMSS :

Pour la prise en charge de mes soins, je peux ne pas faire l'avance des frais et bénéficier de la procédure du tiers payant de la part des professionnels de santé (PS).

Mes soins peuvent être facturés à la CNMSS, en utilisant les feuilles de soins de l'assurance maladie (case à cocher « soins en relation avec l'article L.212-1 ») ou par voie électronique (le PS utilise ma carte Vitale, si son logiciel de facturation est conforme au cahier des charges 1.40 - addendum 6 ou 7).

J'ai le libre choix de mon médecin et autres professionnels ou prestataires de santé.

Je bénéficie de tarifs spécifiques plus favorables pour les soins dentaires, pour certains appareillages (lunettes, aides auditives, fauteuil roulant, etc.) ou pour mon hébergement lors d'une cure thermale. La gratuité de mes soins peut également m'être accordée.

Je suis exonéré de tout ticket modérateur (prise en charge à 100 % des tarifs de responsabilité de la sécurité sociale), des franchises médicales, des participations forfaitaires, du forfait journalier hospitalier de 20 € et de la participation forfaitaire de 24 € pour les actes dits « lourds », en cas d'hospitalisation.

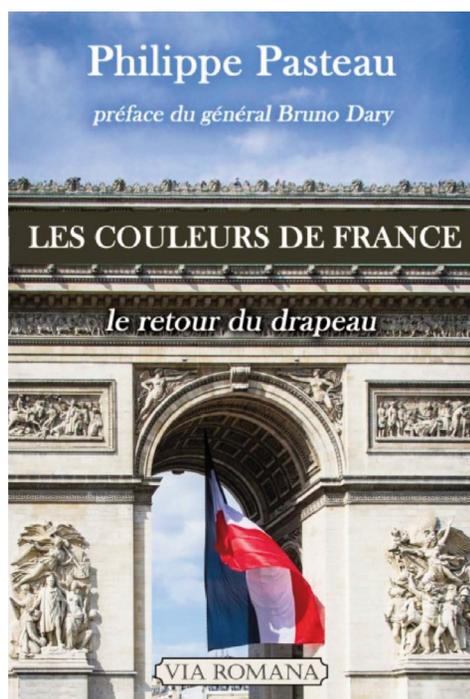
Une aide financière supplémentaire peut m'être octroyée par la Commission des secours et des prestations complémentaires pour mes dépenses de soins peu ou pas remboursées au titre des prestations légales (soins dentaires, aide-ménagère, aménagement de mon domicile ou de mon véhicule, séances d'ostéopathie, etc.).

Pour mes autres soins (sans relation avec mes infirmités pensionnées), j'informe ma caisse d'assurance maladie que je suis titulaire d'une pension militaire d'invalidité et bénéficie de l'article L212-1 :

Je suis également exonéré de tout ticket modérateur (prise en charge à 100 % des tarifs de responsabilité), du forfait journalier hospitalier de 20 € et de la participation forfaitaire de 24 € pour les actes dits « lourds ».

Je ne suis pas dispensé du dispositif lié au parcours de soins, ni exonéré du prélèvement des franchises médicales et des participations forfaitaires.

Les couleurs de France, le retour du drapeau



Les Français aiment les drapeaux. Leur variété et leur nombre déployés au cours de manifestations diverses en témoignent. Trop longtemps ignorées, voire rejetées, par certains partis politiques, les trois couleurs françaises ont pu simultanément être jugées confisquées par d'autres partis siégeant à l'opposé des hémicycles législatifs.

Signe de reconnaissance, d'identité et de rassemblement, le drapeau bleu-blanc-rouge est le seul emblème républicain officiel de la France. Son histoire est intrinsèquement mêlée à celle de son peuple. Les trois couleurs françaises représentent l'héritage historique de la Révolution avec le « blanc » de la monarchie, associé aux « bleu et rouge » de la ville de Paris qui tiennent leurs origines des bannières religieuses du Moyen Âge.

Les grandes manifestations populaires qui ont condamné le terrorisme, responsable des attentats de 2015 et de 2016, ont contribué à familiariser les Français avec leur drapeau. C'est l'occasion de revenir sur l'histoire des trois couleurs en détaillant l'emblème, en abordant ses symboles et en précisant la récente prise de conscience collective patriotique.

Philippe Pasteau est officier supérieur de l'armée de Terre au sein de laquelle il assure des responsabilités dans le recrutement. Historien militaire, ses activités culturelles et pédagogiques se manifestent par des conférences à l'Université, dans les lycées et auprès de collectivités territoriales tout en animant des émissions historiques sur des radios régionales. Il a déjà écrit plusieurs ouvrages notamment sur la Première Guerre mondiale, la Renaissance et le camp de La Valbonne.

Les droits d'auteur sont reversés aux œuvres sociales de la grande chancellerie de la Légion d'honneur - chancellerie de l'ordre national du Mérite.

Éditions Via Romana

Pages : 284

Dimensions : 13,5 x 20,5 cm

Couverture : souple

Date de parution : Juillet 2019

Référence 978-2-37271-137-1

Prix : 22 €

LE VAL DE GRÂCE

À Paris, le patrimoine monumental des armées est intrinsèquement lié à l'histoire de France. Le Val-de-Grâce, ancienne abbaye royale saisie comme « bien national », transformée en hôpital militaire, puis en hôpital militaire d'instruction, est devenu, en 1850, « l'École d'application du Service de santé pour l'armée de terre ». Malgré les changements de régime politique et d'emploi, le couvent royal a été préservé. Alors que s'achève une campagne de restauration commencée il y a trente ans, cet ouvrage est la première monographie complète de ce monu-

ment emblématique du siècle de Louis XIII que le ministère des Armées associé aux éditions de l'Esplanade, a souhaité mettre en lumière.

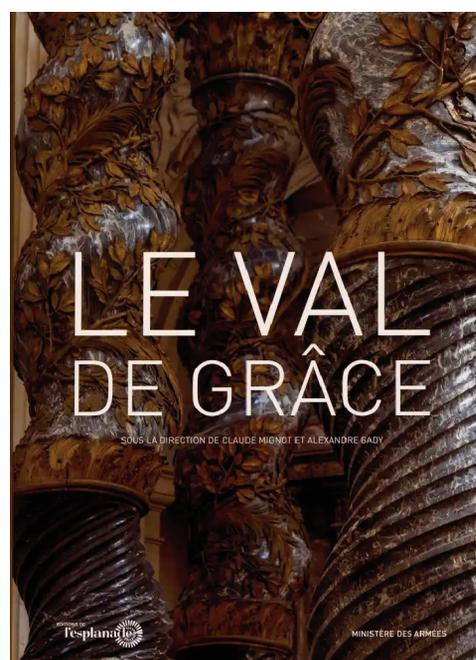
Le Val de Grâce,

sous la direction de Claude Mignot et Alexandre Gady,

ministère des armées -

éditions de l'Esplanade,

2019, 206 pages, 49 €.



EXOSQUELETTES : WANDERCRAFT VA SE LANCER AUX ÉTATS-UNIS

par Claire Bouleau

Matthieu Masselin, avec Nicolas Simon et Alexandre Boulanger, a été le premier, en 2012, à utiliser les algorithmes de la marche pour fabriquer un exosquelette. Ils se lancent aujourd'hui outre-Atlantique. Vous trouverez ci-après son interview par le Club entrepreneurs Challenges - Grant Thornton.

Challenges. Qu'est-ce qu'un exosquelette ?

Matthieu Masselin. C'est une structure robotique. Le premier cas d'application, c'est l'exosquelette industriel, militaire, qui augmente les capacités de l'utilisateur, pour courir plus vite, plus longtemps, soulever des charges plus lourdes. L'autre cas, sur lequel nous sommes positionnés, rend au patient une capacité perdue : la marche. Nous avons été les premiers à utiliser les algorithmes de la marche et l'équilibre dans un exosquelette.

Quel est votre produit phare ?

C'est un exosquelette utilisé sous la surveillance du personnel médical, en rééducation : Atalante. Il coûte 100.000 à 200.000 euros. Nous en avons vendu une petite dizaine en France, au Luxembourg et aux États-Unis. Nous avons d'excellents partenariats avec des centres de rééducation tels que ceux de Berck-sur-Mer, Kerpape, Pionsat et La Renaissance Sanitaire, ainsi qu'avec les meilleurs groupes de recherche en robotique : Caltech, l'université du Michigan, le CNRS, les Mines de Paris.

Quelles sont ses évolutions ?

D'ici à la fin d'année, nous allons dévoiler une nouvelle technique de marche, bien plus anthropomorphe, grâce à l'attaque par le talon, le déroulé du pied, le mouvement de la hanche, du genou. Plus révolutionnaire encore, Atalante sera capable de travailler sur le contrôle latéral, le balancement. Aujourd'hui, la plupart des exosquelettes n'utilisent qu'une direction, vers l'avant. Or, ces mouvements latéraux sont très importants pour rééduquer un patient, lui apprendre à se rattraper quand il tombe sur le côté, etc.



Atalante est un exosquelette robotique de marche créé par la société Wandercraft.

Il est conçu pour simuler le déséquilibre permanent de la marche humaine, grâce à 12 degrés de liberté contrôlés par des algorithmes de marche dynamique de pointe.

Où produisez-vous ?

Nous faisons produire les pièces chez des usineurs en France et les assemblons ici, dans nos locaux de 1.300 mètres carrés à Paris, où se trouve aussi la R&D. Notre stratégie a d'abord consisté à construire un énorme savoir-faire, une propriété intellectuelle en robotique. La commercialisation n'a commencé qu'en milieu d'année dernière. Le marché est énorme : dans le monde, au moins 30 millions de personnes sont en fauteuil roulant.

À quand l'international ?

Nous venons de décider d'aller aux États-Unis. Nos premiers contacts avec la FDA (*Food and Drug Administration*) se sont très bien passés. Nous espérons y arriver courant 2021 ou début 2022. Nous utiliserons une très grande partie de nos données cliniques européennes. Mais il y a quelques incertitudes liées à la situation actuelle.

Et nous devons mener des tests, notamment auprès du personnel médical.

Avez-vous d'autres projets ?

En novembre, pour la première fois, nous participerons au Cyathlon, les jeux Olympiques de la robotique, à Zürich. Je pense que notre exosquelette sera le seul sans béquilles : dire qu'il y a trois ans, nous n'avions jamais mis un patient dans un exosquelette !

Les épreuves consistent en des défis représentatifs de la vie courante : se lever d'un sofa très bas et mou, slalomer autour d'obstacles, monter des marches.

Votre rêve de croissance ?

Voir quelqu'un marcher en exosquelette sans choquer personne. ■



IN MEMORIAM : ANDRÉ FOURNIER NOUS A QUITTÉS

André Fournier, qui a occupé les fonctions de président du comité Rhône-et-Ain des Plus grands invalides de guerre pendant vingt-sept ans, nous a quittés le 30 juin dernier.

Vous ne lirez plus ses éditos pertinents qui, dans chaque numéro du Grand Invalide, ouvraient la rubrique Infos Handicap & Accessibilité. Il préparait seul ces pages que nous l'avions incité à publier régulièrement après qu'il eût décidé d'arrêter la diffusion nationale de sa Lettre d'information AATA (Accessibilité, Aides techniques et Appareillage).

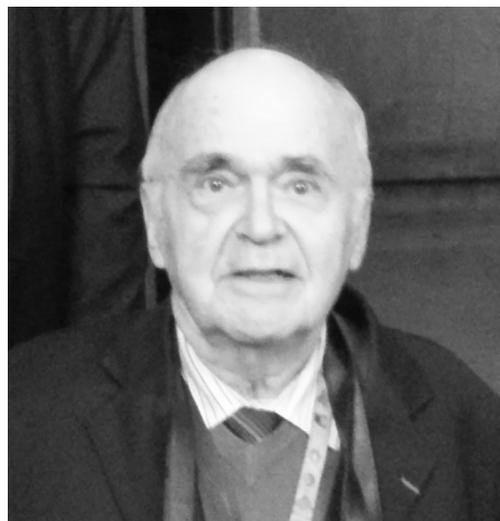
Sa passion jamais démentie de l'accessibilité l'aura entraîné souvent loin de ses terres lyonnaises.

Physiquement bien sûr, mais aussi virtuellement, effectuant une veille Internet incessante à la recherche d'informations sur l'accessibilité et toutes ses déclinaisons.

*Sa persévérance et son sens de la précision lui avaient permis de dresser une carte inédite et très complète des métros des plus grandes métropoles mondiales et ... de leur niveau d'accessibilité. Document qui fut intégré à la vaste étude, menée par ses soins et publiée par la Fédération nationale des plus grands invalides de guerre, au début des années 2010 : « **Évaluation de l'accessibilité des réseaux de transport urbains et périurbains de surface aux utilisateurs de fauteuil roulant** ».*

Ne doutant pas de la bonté des hommes, nous le vîmes un jour quitter le siège parisien, après une journée déjà bien remplie par un conseil d'administration fédéral, pour se diriger avec son fauteuil roulant vers l'ambassade de Chine à Paris, dans le but de recueillir des informations sur les transports publics de ce « continent », alors introuvables sur Internet. Sans rendez-vous préalable, il se vit éconduit. Mais cette anecdote en dit long sur le personnage qui ne reculait devant rien pour faire avancer la cause qui lui était si chère.

Bernard Le Ferran



Voici l'éloge prononcé lors des obsèques d'André Fournier qui, toujours prévoyant, avait pris le soin de le rédiger lui-même et d'en confier le service à son ami Dominique Bouchet, membre des PGIG du Rhône.

La partie personnelle a été lue par le cousin d'André Fournier et la partie associative par M. Bouchet.

Né en juin 1937, ce n'est pas avant l'âge de huit ans que tu connaîtras ton père, prisonnier de guerre en Allemagne, libéré en 1945 par les alliés. Accueilli en 1941 par ton oncle et ta tante, vigneron au domaine des Vierres, tu garderas de ta tendre enfance un souvenir ému.

De ces quatre années à la campagne, tu éprouveras toute ta vie un penchant pour le respect de la nature et la protection des animaux. C'est après des études à l'école professionnelle de La Martinière que tu seras embauché à 18 ans par Calor comme agent des méthodes.

Appelé sous les drapeaux en 1957, après avoir effectué tes classes au Maroc, tu seras muté en Algérie au nord de Sétif, aux abords d'une zone interdite. À dix-huit mois de service, tu es promu au grade de maréchal des logis, et six mois plus tard tu contractes la poliomyélite.

Évacué d'abord à l'hôpital Desgenettes, puis orienté vers le centre pilote de rééducation fonc-

tionnelle de Garches, dans la région parisienne, tu comprends très vite que ce sera irrémédiable : ta vie a définitivement basculé dans le monde du handicap.

Ton séjour à Garches te permettra de découvrir la pratique du fauteuil roulant après avoir perdu l'usage de tes jambes et d'obtenir ton permis de conduire sur une voiture aménagée.

Plus encore, tu y recevras une leçon d'optimisme qui t'aidera à affronter ta nouvelle vie. On t'enseignera également comment te mettre debout, à déambuler à la force des bras et même à gravir des marches en étant appareillé de tuteurs de jambes et de cannes canadiennes, exploit que tu renouvelleras durant plus d'une vingtaine d'années.

De retour chez tes parents, tu reprends une activité professionnelle à domicile comme dessinateur industriel, travailleur indépendant, pour le compte de la société Calor qui s'est montrée très compréhensive à ton égard en te fournissant une planche à dessin.

Très tôt, tu penses à te libérer des contraintes architecturales en te faisant construire une maison de plain-pied à Meyzieu, au Carreau. Adhérent à l'Association des paralysés de France, alors que rien n'est prévu par la loi, tu essaies d'aider tes compagnons d'infortune.

Tu as le bonheur de rencontrer Paulette à l'âme vaillante. Cette rencontre aboutit à votre mariage en 1967. Deux ans plus tard, votre union est endeuillée par le décès de votre fils Patrick, tout bébé. Vous surmonterez votre intense douleur en vous épaulant l'un et l'autre.

Après ce terrible coup du sort qu'est la perte d'un enfant, la philatélie sera d'abord pour toi un dérivatif. Puis tu prépares des expositions en rassemblant des timbres du monde entier relatifs au handicap, avant de devoir abandonner, la collection ayant disparu.

Mais aussi, dans le courant des années soixante-dix, tu adhères au comité de Saint Bonnet - Saint-Laurent-de-Mure de la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie où tu y trouveras un climat de franche camaraderie qui t'aidera à estomper ta douleur.

Secrétaire du comité Rhône-et-Ain des grands invalides de guerre depuis 1980, élu président en 1991 par tes camarades, tu accèdes à la fonction d'administrateur fédéral avec la mission de susciter des améliorations dans les domaines de l'appareillage et de l'accessibilité.

Malgré ton handicap, tu entreprends des voyages à l'étranger, certes, avec l'aide de ton épouse présente à tes côtés. Fortement motivé, tu te rendras volontiers à tes frais, tous les trois ans, à des conférences internationales, faisant le point sur l'accessibilité des transports.

À même de décrire les avancées vues en d'au-

tres pays, tes comptes-rendus et divers sujets d'étude seront publiés sous l'égide des plus grands invalides de guerre. Et tu t'informes aussi par Internet des évolutions favorisant l'autonomie de vie des personnes handicapées.

En 2001, il te sera décerné le titre de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur. Tes parents et beaux-parents étant décédés, cette décoration te sera remise en petit comité par Raymond Bourjaillat, grand blessé de guerre de la Seconde Guerre mondiale.

Mais tu ne t'endormiras pas sur tes lauriers pour autant. Tu continueras jusqu'à récemment à rédiger une rubrique trimestrielle intitulée *Handicap et Accessibilité*, publiée dans *Le Grand Invalide*, journal de la Fondation des plus grands invalides de guerre.

Ton fort engagement pour l'accessibilité ne te fera pas négliger tes obligations au sein du comité Rhône-et-Ain. Tu te mettras au service de tes camarades pour les accompagner dans leurs démarches et des veuves de grand invalide de guerre avec l'envoi chaque année d'un colis de Noël.

Actif au sein du monde combattant, tant que ta santé te le permettra, tu seras assidu aux réunions de bureau de l'Union française des associations de combattants du Rhône, afin de participer à la défense des droits des anciens combattants.

Alors qu'en 2018, tu devais démissionner à regret, pour raison de santé, de la présidence du comité Rhône-et-Ain des PGIG, tu seras surpris et très honoré que l'UFAC du Rhône te propose, début 2019, de devenir son président honoraire en reconnaissance de ton action.

Le seul loisir que tu te sois offert avec ton épouse Paulette sera de vous rendre chaque été au bord de l'Atlantique, à la station balnéaire de Seignosse dans les Landes. Ces séjours vous permettront de vous refaire une santé en respirant les embruns iodés de l'océan.

Au fil du temps, tu éprouveras le sentiment d'accomplir un devoir civique fort utile en prônant l'accessibilité auprès des élus et des décideurs assez souvent peu empressés d'agir. Par chance, ton épouse sera là pour te conseiller de ne jamais lâcher prise.

Malgré ta combativité, tu resteras conscient que, sans la cohorte d'autres militants bien décidés à promouvoir l'accessibilité, aux États-Unis, puis en France et à travers le monde, les facilités d'accès profitables à tous auraient fort risqué de se faire attendre.

Confiant en l'avenir de cette juste cause que tu as défendu avec ardeur, tu es parti avec l'assurance tranquille que rien n'arrête une idée dont le temps est venu !

Adieu, cher André, et repose en Paix.



RENDRE LES CENTRES COMMERCIAUX ACCESSIBLES À TOUS

En France, il existe plus de 800 centres commerciaux qui génèrent environ 126 milliards d'euros par an. Mais qu'en est-il de l'accessibilité pour les personnes handicapées ?

Les centres commerciaux constituent la quintessence du shopping : on a une multitude de boutiques différentes dans un seul et même endroit avec, en plus, des cafés et des restaurants pour les moments de détente, garantissant à tout le monde de trouver son bonheur quels que soient ses goûts et cela pour n'importe quel budget. C'est l'endroit où l'on se rend en catastrophe pour acheter les cadeaux de Noël la veille, et où l'on reste des heures avec ses amis pour trouver la dernière tenue tendance, voir un film ou manger un morceau sur le pouce.

En théorie, chaque personne qui dispose d'une carte bancaire y est la bienvenue, mais il existe en fait une clientèle pas ou peu exploitée dû à l'enjeu de l'accessibilité : les personnes en situation de handicap. Sachant que 20 % de la population en fait partie, elles ne sont pas un marché à ignorer. Cela représente un réel enjeu pour les centres commerciaux qui se doivent d'être tournés vers une accessibilité pour tous et ainsi répondre aux besoins de la totalité de ses clients potentiels. Des clients avec des besoins spécifiques mais qui ont la même valeur que n'importe quel autre client. Mais lorsque l'on est en situation de handicap, comment est-ce que l'on peut se rendre facilement dans un centre commercial ? Et trouver la boutique où le petit Léo avait repéré un train électrique ? Est-ce qu'une personne handicapée peut faire les magasins sereinement, quand le centre commercial est surchauffé, bondé et oppressant ? En fonction du handicap (physique, sensoriel, mental et psychique), les obstacles rencontrés ne sont pas les mêmes, donc les centres commerciaux doivent s'adapter pour y répondre.

Se rendre au centre commercial

Avoir un centre commercial facilement accessible en voiture ou même en transport en commun est idéal pour faire son shopping en toute tranquillité. C'est le cas de celui de *La Part-Dieu* à Lyon situé au cœur de la ville et relié par le réseau de transport TCL via plusieurs lignes de tram, de bus ainsi que la ligne de métro B. Avec une superficie de 247.000m² et plus de 260 boutiques, ce

qui fait de ce centre commercial l'un des plus grands de France, il attire de nombreux clients, y compris une clientèle des villes alentour comme Saint-Etienne et Givors. Grâce à la gare située juste en face du centre commercial, les clients venant par train peuvent aisément y accéder. Avant d'aller faire du shopping, les personnes handicapées préparent leur itinéraire afin de connaître le trajet le plus adéquat. Cela signifie aller sur Internet et faire des recherches : est-ce qu'elles ont besoin d'un taxi ordinaire ou un taxi adapté aux fauteuils roulants ? Si elles décident d'utiliser les transports en commun, est-ce que la station de métro ou l'arrêt de bus est proche du centre commercial ? Évidemment, il est préférable d'avoir un métro accessible et qui utilise une signalétique appropriée. Le *Forum des Halles* à Paris comprend 150 boutiques et accueille chaque jour environ 150.000 visiteurs. Il est aussi bien desservi par plusieurs lignes de métro que par des lignes RER. Le plus pratique pour les visiteurs en situation de handicap est de télécharger l'application du centre commercial afin de connaître en amont où se situent les boutiques dans lesquelles ils souhaitent faire leurs achats. Certains centres commerciaux peuvent être équipés de balises sonores qui indiquent à une personne malvoyante où se situent les points d'intérêt (entrées, sorties, etc.) et donnent d'autres informations comme les horaires d'ouverture. C'est la démarche qu'a suivie le centre commercial *Ametzondo Shopping* à Bayonne. Des solutions existent qui permettent aux personnes handicapées d'être autonomes et sereines dans leurs déplacements.

Se déplacer dans le centre commercial

Les personnes à mobilité réduite peuvent facilement se déplacer dans des centres commerciaux qui sont bien équipés :

- ascenseurs ;
- escalators ;
- rampes d'accès.

Certains centres commerciaux ont été construits verticalement pour que les clients se déplacent de haut en bas en utilisant des ascenseurs et des escalators localisés au centre du bâtiment qui connectent tous les étages. De cette façon, les personnes à mobilité réduite peuvent les atteindre aussi rapidement que possible.

Naviguer dans un centre commercial pour une personne malvoyante peut être fatigant et

stressant, surtout avec une multitude d'obstacles sur son chemin : les mamans avec poussettes qui agissent comme Godzilla, les tout-petits qui courent partout et vous rentrent dedans, les gens qui détestent les centres commerciaux et qui sont pressés d'en partir, etc. En plus de tout ça, une personne en situation de handicap doit rester calme et trouver le bon magasin. Grâce à l'utilisation d'un GPS intérieur sur son smartphone, une personne malvoyante peut facilement trouver son chemin. Avec ce genre de technologie, tous les magasins, les restaurants et les autres établissements des centres commerciaux peuvent être cartographiés et facilement localisés. La personne qui l'utilise peut même être redirigée si elle a pris le mauvais chemin. Cela représente une vraie opportunité pour les centres commerciaux d'offrir à leurs clients un service adapté et taillé sur mesure à leurs besoins !

De même que dans le métro, une bonne signalétique est essentielle pour permettre au client en situation de handicap de naviguer dans le centre commercial en toute sécurité grâce à :

- des points d'information accessibles ;
- des pictogrammes avec des couleurs criardes ;
- de plus grosses tailles de police pour les panneaux ;
- des bandes podotactiles.

Installer une signalétique pratique et efficace permet de fournir une accessibilité pour tous dans un labyrinthe intérieur.

Un très bon exemple de centre commercial accessible aux personnes en fauteuil roulant est celui de Lille, *Euralille*, avec ses 120 boutiques. Son parking contient de nombreuses places réservées aux personnes à mobilité réduite, on accède directement au centre commercial par des ascenseurs et les allées sont très larges. Tout est donc pensé pour attirer les clients en fauteuil roulant.

Communiquer avec le personnel

Les gérants et les vendeurs se focalisent sur la meilleure façon d'aider un client. Qu'un client sache par avance ce qu'il désire acheter ou qu'il ait besoin de conseils, un personnel formé à accueillir des personnes handicapées sera précieux et extrêmement utile. Une formation adéquate et une meilleure prise de conscience des besoins des personnes en situation de handicap seraient non seulement bénéfiques sur un plan humain mais également sur un plan économique, un bon accueil ayant un impact fort sur la fidélisation des clients.

On peut fournir à une personne malentendante un amplificateur (système FM) afin qu'elle comprenne tous les conseils du vendeur. De plus, il existe des applications comme *Ava* qui retranscrivent en live les paroles d'un groupe de personnes. Les vendeurs et les clients malentendants ont juste à télécharger l'application sur chacun de leurs téléphones. Le micro permet de retranscrire

la conversation. Ainsi, un client malentendant recevra le même service que n'importe quel client et aura plus de chance de revenir s'il a eu un vendeur patient et aimable pour l'assister.

Il en va de même pour une personne en fauteuil roulant qui aurait besoin d'une cabine appropriée pour essayer des vêtements, de caisses abaissées et de terminaux de paiement amovibles. Tous les clients sont censés quitter le centre commercial sur une bonne expérience. Des vendeurs engagés jouent un rôle majeur dans l'expérience qu'a le client. L'occasion pour les centres commerciaux de montrer qu'ils savent être à l'écoute de tous leurs clients. C'est un atout considérable pour les visiteurs.

Se mélanger aux autres clients

C'est facile de se sentir oppressé par la foule, par le bruit constant et par les conversations bruyantes. Certaines personnes autistes sont particulièrement intolérantes au bruit et portent un casque anti-bruit pour se protéger des bruits extérieurs. Chaque situation peut être stressante pour une personne en situation de handicap dans un espace confiné et bondé. Faire du shopping avec un ami patient qui connaît la meilleure façon d'assister une personne en situation de handicap peut être rassurant et se transformer en une journée sympathique et sans souci.

L'accessibilité pour tous est en constante progression et heureusement, certains centres commerciaux montrent déjà l'exemple. En 2007, l'Unapei (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) et les centres commerciaux du groupe Unibail-Rodamco-Westfield ont signé une convention nationale de partenariat afin de favoriser l'accessibilité de leurs centres commerciaux aux personnes handicapées mentales, comme par exemples *Rivetoile* à Strasbourg, *Alma* à Rennes ou *Labège 2* à Toulouse. Les actions mises en place sont :

- des formations au handicap mental dispensées aux personnels des centres commerciaux par les associations de l'Unapei ;
- une signalétique adaptée ;
- la présence du pictogramme S3A correspondant au handicap mental dans les centres, symbole d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité, afin de signifier aux personnes handicapées mentales qu'ils leur sont accessibles.

Ces centres commerciaux ont compris qu'ils pouvaient être plus accueillants et inclusifs pour répondre aux besoins de tous types de public et qu'ils pouvaient attirer plus de clients une fois leurs bâtiments rendus accessibles, ce qui signifie plus de profits et de clients satisfaits qui passeront un bon moment en accomplissant un acte banal de la vie quotidienne. L'accessibilité touche tous les domaines et les centres commerciaux ont de réels enjeux à relever. ■

webzine.okeenea.com

NOS CAMARADES DÉCÉDÉS

1939 - 1945

AFN

Claude Desgrouilliers, soldat, décédé le 6 janvier 2020 à Orléans (Loiret)

André Fournier, maréchal des logis, décédé le 30 juin 2020 à Meyzieu (Rhône)

Roger Imm, brigadier-chef, décédé le 11 novembre 2019 à Lingolsheim (Bas-Rhin)

Serge Levy, soldat, décédé le 12 mars 2020 à Béziers (Hérault)

Charles Perez, soldat, décédé le 20 avril 2020 à Paris (7^e arr.)

TOE

Hans Henzgen, soldat, décédé le 22 janvier 2020 à Le Cannet (Alpes-Maritimes)

Louis Rousselle, adjudant-chef, décédé le 8 avril 2020 à Angers (Maine-et-Loire)

HORS GUERRE

Jacques Cassat, soldat, décédé le 3 décembre 2019 à Bordeaux (Gironde)

COTISATIONS À L'ASSOCIATION

Montants 2021

Membres actifs _____ : 36€
Membres bienfaiteurs _____ : 50€
Veuves _____ : 1€

La cotisation doit être versée au siège national dont le numéro de compte-chèques postal est 020 57 717 46 T (excepté pour nos camarades d'Alsace qui doivent la verser à leur comité).

Mise à jour de la carte

Pour ceux qui désirent mettre à jour leur carte de membre, il est possible de l'adresser au secrétariat national, accompagnée d'une enveloppe timbrée à leur adresse. Elle leur sera retournée après apposition du cachet millésimé.

☛ Dons

Reçu fiscal

Les règles fixées par l'administration fiscale empêchent l'association de délivrer des reçus fiscaux.

En revanche, selon les termes de l'article 200-1a du Code général des impôts : «*Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant les sommes prises dans la limite de 20% du revenu imposable qui correspondent à des dons au profit de fondations reconnues d'utilité publique.*» En conséquence, si vous souhaitez obtenir un reçu fiscal, adressez votre don à la **Fondation des plus grands invalides de guerre.**



Crédits : @ServicePublicFr

VALEUR DU POINT PMI

14,68 €
au 1^{er} janvier 2020

Arrêté du 28 août 2020 fixant la valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité au 1^{er} janvier 2020 en application des articles L.125-2 et R.125-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (extraits)

Article 1^{er}. -

La valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité au 1^{er} janvier 2020 est, compte tenu de la variation de l'indice d'ensemble des traitements bruts de la fonction publique de l'État constatée, fixée à 14,68€.

Fait le 28 août 2020.

NDLR : la dernière valeur du point était de 14,57€ depuis le 1^{er} janvier 2019.

LE GRAND INVALIDE

Organe de la *Fondation des plus grands invalides de guerre*

n° 814 - juillet-septembre 2020
98^e année

siège : 13, avenue de La Motte-Picquet - 75007 Paris

directeur de la publication : André Auberger

rédacteur en chef : Bernard Le Ferran
relecteurs : Josette Casal - Sophie Le Ferran

imprimeur : Burllet Graphics - 12, rue de Lyon - 94700 Maisons-Alfort

commission paritaire : 0125 A 06338 - 3^e trimestre 2020 - ISSN 1162 - 5031